



# Les défis de la coopération migratoire entre l'UE et l'Afrique : perspectives d'Afrique de l'Ouest sur les retours forcés

Franzisca Zanker, Judith Altrogge, Kwaku Arhin-Sam, et Leonie Jegen  
(Arnold-Bergstraesser-Institut für kulturwissenschaftliche Forschung)

- Améliorer la coopération en matière de retour et la réadmission de migrants d'Afrique de l'Ouest est un élément central de l'agenda européen depuis ces dernières années. Pour autant le nombre de retours demeure faible.
- En Afrique de l'Ouest, la question du retour, et particulièrement celle des retours forcés, reste très sensible. Au sein de pays parmi lesquels la Gambie, le Nigéria, le Niger et le Sénégal, coopérer avec des Etats membres de l'UE en vue d'organiser le retour forcé de ressortissants risque de nuire à la légitimité nationale de leurs gouvernements respectifs.
- Bien que la coopération au retour soit susceptible d'aider à l'obtention de fonds d'aide au développement, les gouvernements et les citoyens craignent une perte de transferts d'argent en cas de retours à grande échelle.
- La coopération migratoire avec l'UE a conduit à des compétitions et conflits de missions entre les institutions gouvernementales et a réduit l'appropriation locale de la gouvernance migratoire.
- Une meilleure coopération au retour dépend de la création de voies d'immigration légales à destination de l'Europe de la part de l'UE, comme le mit en lumière le plan d'action conjoint de la Valette. Dans le cas contraire, la coopération continuera de donner la préférence à des politiques restrictives, qui ne s'en trouveront que davantage contestées à long terme.

FUNDED BY

**STIFTUNG  
MERCATOR**

### **L'Économie politique de la gouvernance des migrations en Afrique de l'Ouest (WAMiG)**

Cette note politique s'appuie sur une série de réunions d'experts et d'entretiens menés dans le cadre du projet WAMiG (The Political Economy of West African Migration Governance). Le projet explore comment les instruments et les institutions de gouvernance de la migration sont conçus et mis en œuvre, les enjeux et les parties prenantes impliquées ou exclues et le discours sociétal qui entoure ces intérêts. L'étude qualitative se concentre sur quatre études de cas - Gambie, Niger, Nigeria et Sénégal.

Le WAMiG est un projet de recherche indépendant mené par l'Institut Arnold Bergstraesser dans le cadre du Mercator Dialogue on Asylum and Migration (MEDAM). Le projet WAMiG se concentre sur la perspective africaine et ses implications pour l'élaboration des politiques européennes. Les recommandations politiques du WAMiG et du MEDAM peuvent par conséquent différer légèrement.

Pour plus d'infos : [www.arnold-bergstraesser.de](http://www.arnold-bergstraesser.de)



# Les défis de la coopération migratoire entre l'UE et l'Afrique : perspectives d'Afrique de l'Ouest sur les retours forcés

Franziska Zanker, Judith Altrogge, Kwaku Arhin-Sam, et Leonie Jegen<sup>1</sup>

## **Franziska Zanker**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Fribourg, Allemagne  
Phone: +49 761 888 87 31  
Email: franziska.zanker@abi.uni-freiburg.de

## **Judith Altrogge**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Fribourg, Allemagne  
Email: judith.altrogge@abi.uni-freiburg.de

## **Kwaku Arhin-Sam**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Fribourg, Allemagne  
Email: kwaku.arhin-sam@abi.uni-freiburg.de

## **Leonie Jegen**

Arnold-Bergstraesser-Institut für  
kulturwissenschaftliche Forschung  
Windausstraße 16, 79110 Fribourg, Allemagne  
Email: leonie.jegen@abi.uni-freiburg.de

---

<sup>1</sup> Ce document informatif a été écrit dans le cadre du projet de recherche intitulé « Economie politique de la gouvernance migratoire d'Afrique de l'Ouest » mené par l'Institut Arnold Bergstraesser à l'Université de Fribourg. Il s'inscrit dans le Dialogue Mercator sur l'Asile et la Migration (Mercator Dialogue on Asylum and Migration) et est financé par la fondation Mercator. Franziska Zanker est le principal auteur (Franziska.zanker@abi.uni-freiburg.de). Les recherches de terrain furent menées par Judith Altrogge en Gambie (de mai à juin 2019), par Kwaku Arhin-Sam au Nigéria (de mars à avril 2019) et par Leonie Jegen au Niger (en mars 2019) ainsi qu'au Sénégal (de juillet à août 2019). Nous souhaitons remercier Nermin Abassi, Kira Kurz, et Leonie Reicheneder pour les recherches entreprises, ainsi que Lewis Turner, Tobias Stöhr, et Melanie Radike pour leurs commentaires sur les versions antérieures. Notre merci à Delphine Weil-Accardo pour la traduction. Toutes les erreurs qui subsisteraient sont les nôtres.

## Introduction : Un agenda européen en Afrique de l'Ouest

L'amélioration de la coopération en matière de retour et de réadmission des migrants a été un élément clé de la réponse européenne à la « crise migratoire » de 2015, qui inclut également des efforts concertés pour encourager les retours (forcés) à destination des pays d'Afrique de l'Ouest.<sup>2</sup>

L'adoption d'une approche commune relative au retour des migrants a été liée au développement de la zone Schengen depuis son origine. En 1992, le Conseil européen signa une Déclaration sur les Principes Gouvernant les Aspects Extérieurs de la Politique Migratoire, mettant l'accent sur les accords sur les retours entre l'Union européenne et les pays d'origine et de transit. Le sommet de Tampere qui s'est déroulé en 1999 marque le début du Régime d'Asile Européen Commun qui s'engage à assurer « le retour rapide des demandeurs d'asile déboutés. » L'article 13 de l'Accord de Cotonou de 2000 – traité relatif au Fond Européen de Développement signé par l'UE et un groupe d'Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – énonce l'engagement des Etats signataires à accepter le retour et la réadmission de tout ressortissant « présent illégalement sur le territoire d'un autre Etat membre ... à la demande de ce dernier et sans *davantage de formalités* » (l'emphase est ajoutée par l'auteur). Le premier cadre commun européen en matière de coopération migratoire avec les pays tiers, l'Approche Global sur la question des Migrations (AGM) adoptée en 2005, incluait des critères de retour. L'AGM devint en 2011 l'Approche Globale de la question des Migrations et de la Mobilité (AGMM) insistant sur la signature de Programmes Communs pour les Migrations et la Mobilité, qui n'étaient pas contraignants et qui n'incluaient pas nécessairement de disposition sur le retour.<sup>3</sup>

En 2015, essentiellement par l'intermédiaire de son Agenda Européen en matière de Migration et de son Nouveau Cadre de partenariat avec les pays tiers pour les migrations, l'approche de développement du « plus pour plus » et « moins pour moins » (c'est-à-dire l'approche induisant des incitations plus ou moins positives pour favoriser la coopération en matière de migrations et de retours) se vit renforcée en liant nouveaux domaines d'action aux engagements au retour. Par ailleurs, la zone géographique de prédilection devint l'Afrique de l'Ouest – la région comptant quatre pays parmi les cinq pays prioritaires en termes de coopération migratoire.<sup>4</sup> Le Nouveau Cadre de Partenariat déclare en outre que « la priorité première réside dans le fait de parvenir à des retours rapides et opérationnels, sans que soient

---

<sup>2</sup> Le *MEDAM Assessment Report 2019* considère que l'intégrité même du régime d'asile européen dépend de procédures efficaces permettant le retour et la réadmission par leurs pays d'origine de ressortissants de pays non membres de l'UE qui se sont vus refuser le droit de demeurer sur le territoire européen (MEDAM 2019).

<sup>3</sup> Bien que le lien entre le retour et le fait de parvenir à prévenir et combattre l'immigration clandestine soit explicitement fait dans le cas notamment du Programme Commun pour les Migrations et la Mobilité entre l'UE et l'Ethiopie (Zanker 2019, 11).

<sup>4</sup> Il s'agit du Mali, du Niger, du Nigéria, et du Sénégal ; le cinquième pays prioritaire étant l'Ethiopie.

forcément nécessaires des accords de réadmission formels ». <sup>5</sup> En effet, les déclarations conjointes, mémorandums, et autres accords informels ont de façon croissante remplacé la conclusion d'accords de retour formels à laquelle l'UE avait précédemment aspirée (voir également Cassarino et Giuffrè 2017; Slagter 2019).

Deux types de retour revêtent une *pertinence politique* dans le cadre des relations actuelles entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe en réponse aux priorités européennes présentées plus avant: <sup>6</sup> les retours transit et les retours forcés au départ de l'Europe. En premier lieu, **les retours transit** concernent l'assistance offerte aux migrants désireux de retourner » volontairement « dans leurs pays d'origine alors qu'ils se trouvent toujours en Afrique de l'Ouest ou parfois – mais pas toujours – lorsqu'ils se trouvent sur le territoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce type de retour s'est trouvé renforcé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (Fonds Fiduciaire pour l'Afrique - FFA) – une initiative conjointe de l'UE et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour la protection et la réintégration des migrants mise en place en 2016, par laquelle les retours volontaires sont effectués. <sup>7</sup> Cette initiative conjointe comprend le transport des migrants jusqu'à leurs pays d'origine, et à leur arrivée une période d'accueil étendue pour recevoir des examens médicaux et être informé de l'assistance à la réintégration qu'ils sont susceptibles de recevoir. Cette dernière inclut un soutien non financier que les migrants peuvent solliciter s'ils le souhaitent. Le retour en transit est volontaire en ce que les migrants consentent à retourner dans leurs pays d'origine. Néanmoins, dans certains cas, tel le Niger, l'obtention d'un hébergement et d'autres formes d'assistance au sein de centres de transit gérés par l'OIM dépend de l'agrément au retour « volontaire » (voir Morales 2019). La plupart des individus ayant fait l'objet d'un retour en transit proviennent de Libye et du Niger, bien qu'il y ait également de tels retours au départ du Mali, du Maroc et d'Algérie. Bien que l'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) et le retour humanitaire volontaire se trouvent légitimés par des raisons humanitaires, le financement de ces programmes pourrait également résulter de leur capacité à juguler l'immigration clandestine à destination de l'Europe. Cela pourrait également expliquer pourquoi ces retours incluent une assistance à la réintégration, qui est censée inciter les migrants à demeurer dans leurs pays d'origine.

---

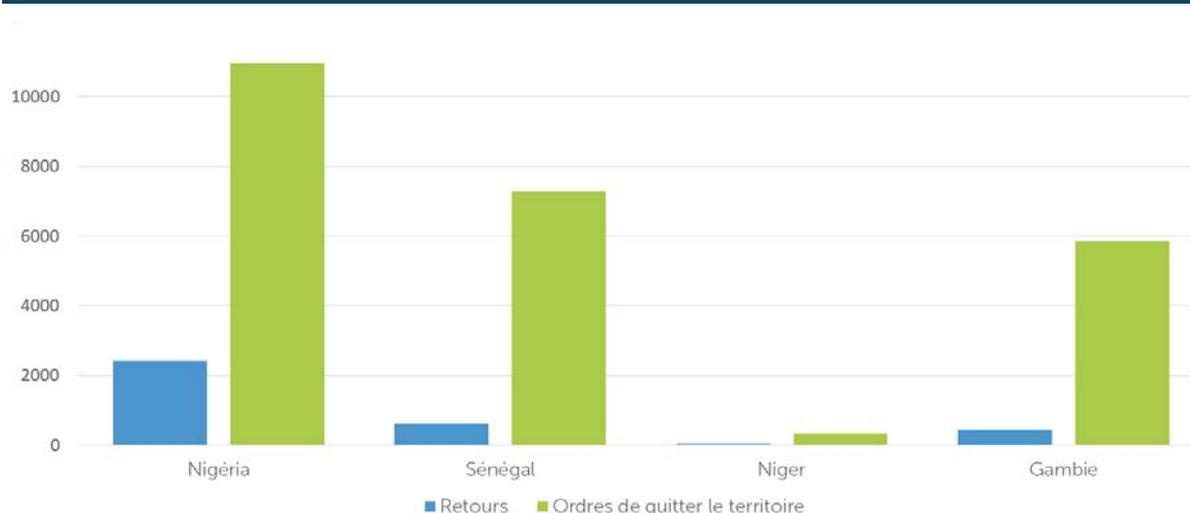
<sup>5</sup> Commission européenne, communication relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration, COM (2016) 385 final, Strasbourg, 7.6.2016.

<sup>6</sup> D'autres types de retour incluent ceux émanant de diasporas (voir par exemple Hammond 2015) et le retour d'américains et de caribéens à destination de leurs pays d'origine en Afrique de l'Ouest une fois l'esclavage aboli (Arhin-Sam 2019). Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) existent également dans de nombreux pays européens. Ils couvrent les coûts et la gestion du transport et diffèrent en termes d'options de soutien (financier ou non financier) à la réintégration.

<sup>7</sup> Les retours au départ de Libye sont en grande partie considérés comme des retours humanitaires volontaires et entrent dans le cadre de l'AVRR, bien que parfois ces retours aient été simplement qualifiés d'AVRR. Les retours humanitaires volontaires sont néanmoins différents des programmes d'évacuation gérés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés dans le cadre du Mécanisme de Transit d'Urgence, en ce qui concerne les réfugiés de Libye à destination du Niger et plus récemment du Rwanda (voir Jegen et Zanker 2019b).

En second lieu, et source de discorde politique, existent **les retours forcés** au départ de l'Europe.<sup>8</sup> Souvent perçus comme des « déportations » ou des « évacuations » (OIM 2019), ces retours font suite à une injonction de quitter le territoire subséquente au refus d'admission ou à la cessation d'une permission de demeurer sur ledit territoire. Les retours forcés peuvent être organisés sur des vols programmés ou sur des vols non réguliers, par le pays de destination ou par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX).<sup>9</sup> De tels retours doivent être effectués en coopération avec les pays d'origine, qui, dans le cas d'individus ne disposant pas de documents d'identité, doivent délivrer des titres de voyage et fournir une assistance à l'arrivée. Le nombre de retours forcés est bas, surtout si l'on compare le pourcentage de retours à celui d'ordres de quitter le territoire (voir graphique 1). La raison principale expliquant le peu de retours forcés réside dans le défaut de volonté de coopérer de la part des pays d'origine. En réponse au taux bas de retours forcés, l'UE s'est concentrée sur diverses incitations à la coopération au retour, sur une informalisation croissante des accords de retour et décida de focaliser son champ d'action sur l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 1 :  
Retours au départ de l'UE en 2018



Source: Eurostat.

Le taux relativement bas de retours forcés, qui demeure largement d'actualité malgré les pressions exercées par l'UE en faveur de l'exécution du retour, souligne le fait que lesdits retours sont très controversés au niveau politique. Les retours forcés sont la « patate chaude » lorsqu'il s'agit de coopérer en matière migratoire (entretien avec un membre de la société

<sup>8</sup> Nous ne mentionnons pas les retours forcés au départ des Etats Unis et d'autres régions du monde, bien que cela soit particulièrement pertinent du point de vue des pays d'origine.

<sup>9</sup> FRONTEX est l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, chargée par l'UE de procéder aux contrôles aux frontières de l'espace Schengen. Depuis 2005, FRONTEX est responsable de la coordination des efforts de contrôle aux frontières entrepris par les Etats membres. Depuis 2016, FRONTEX a été témoin d'un élargissement successif de sa mission, incluant sa participation à la gestion des retours. FRONTEX n'est cependant pas en charge de la coordination de l'ensemble des vols de retour et ne peut dès lors pas fournir de chiffre définitif sur les retours (communication personnelle avec le bureau de presse, septembre 2019).

civile gambienne, en juin 2017). Le sujet du retour n'est aucunement nouveau et les programmes d'AVRR ainsi que les retours forcés ont reçu une attention considérable de la part de la communauté scientifique (voir par exemple Coutin 2015; Black et Gent 2006). Peu d'études se sont intéressées à l'impact politique des retours dans les pays d'origine, se concentrant de manière plus générale sur la réintégration d'individus rapatriés hautement qualifiés et sur les contributions en termes de développement que leur retour permet (Cassarino 2016), bien qu'il y ait des exceptions (Turner 2008; Sinatti 2015; Zanker et Altrogge 2019). En outre, avec quelques exceptions notables (voir par exemple Adam et al. 2019; Mouthaan 2019; Uzelac 2019), peu d'études se sont penchées sur les conséquences politiques pour les pays d'Afrique de l'Ouest que déclenchent les retours. Dans l'analyse ci-après, nous nous intéresserons tour à tour au rôle politique des retours, au compromis entre transferts d'argent et » pension migratoire «, ainsi qu'aux effets induits par la coopération au retour.

Nos observations se basent sur notre projet de recherche, l' « **Economie politique de la gouvernance migratoire d'Afrique de l'Ouest** », qui s'efforce d'analyser la dimension politique de la gouvernance migratoire ainsi que ses multiples parties prenantes, ce sur la base de quatre études qualitatives de cas menées en Gambie, au Niger, au Nigéria et au Sénégal. L'ensemble de ces pays constituent des territoires de départ, de destination et de transit pour les migrants. Le Niger, le Nigéria et le Sénégal sont par ailleurs considérés comme pays prioritaires dans le cadre du Nouveau Cadre d'Partenariat. Nous nous sommes entretenus avec 112 décideurs politiques, politiciens, membres de la société civile et experts universitaires. Nous avons réexaminé nos constatations avec des spécialistes desdits pays et nous les avons présentées et débattues à l'occasion d'événements de diffusion à Accra, Abuja, Banjul, Niamey, et à Dakar entre juillet et novembre 2019.

## Le rôle politique des retours

De façon générale, au sein des quatre pays objets de notre étude, la migration n'est pas en elle-même une question essentielle au plan politique. La migration est plutôt perçue comme un phénomène courant faisant partie du quotidien, comme le souligne un travailleur humanitaire nigérien: « *La migration, c'est une tradition, c'est un mode de vie.* »<sup>10</sup> Il se peut que cette perception soit liée à l'importance continue des transferts d'argent en ce qui concerne les perspectives de développement tant au plan personnel que national (voir le paragraphe sur les transferts d'argent et sur la » pension migratoire « ci-après).

Toutefois, la question migratoire en général et celle de l'immigration clandestine en particulier se politisent davantage du fait de l'approche européenne désireuse de » gérer « les migrations. En dépit du fait que la forme la plus courante de migration ayant cours en Afrique de l'Ouest consiste en une migration régionale (voir par exemple Awumbila et al. 2014), qui se

---

<sup>10</sup> Nigérien travaillant pour un programme de coopération au développement d'un Etat membre de l'UE, entretien fait à Niamey, mars 2019.

trouve par ailleurs protégée par les protocoles de la CEDEAO relatifs à la liberté de mouvement, de plus en plus de mesures visant à réguler l'immigration clandestine ont été adoptées et ont gagné en pertinence politique au sein des quatre pays (voir par exemple Jegen et Zanker 2019a). Le retour ou la réadmission constitue un élément central des mesures susmentionnées.

Trois aspects dominent la réponse politique à la question du retour. Tout d'abord, les retours transit sont les moins controversés puisqu'ils consistent en une réponse humanitaire, particulièrement lorsqu'il s'agit de la situation libyenne. Dans un second temps, la coopération au retour est pour partie utilisée de façon stratégique par les quatre pays étudiés, bien que pas manifestement conformément à la stratégie d'encouragement mise en place par l'Agenda Européen en matière de Migration et par le Nouveau Cadre de Partenariat post-2015. Enfin, les retours – et en particulier les retours forcés – demeurent un sujet particulièrement délicat, et les incitations européennes doivent aussi tenir compte de la légitimité nationale.<sup>11</sup>

En ce qui concerne le premier aspect, la diffusion d'une vidéo de la CNN en 2017 présentant des cas de maltraitance grave à l'encontre de migrants en Libye conduisit de nombreux gouvernements à être en faveur des retours transit comme mesure humanitaire. En 2018, par exemple, le gouvernement nigérian rapatria près de 5,000 migrants au départ de Libye, en sus des retours ayant eu lieu dans le cadre de l'Initiative Conjointe de l'OIM et de l'UE (Arhin-Sam et Zanker 2019). Le gouvernement nigérian est relativement indulgent lorsqu'il s'agit d'admettre sur son territoire le retour de nigériens piégés en Libye ou dans d'autres pays tel le Mali et le Niger. Les personnes interrogées y ont vu une façon pour le gouvernement nigérian de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des citoyens nigériens. La rhétorique humanitaire sur les retours transit est également largement acceptée parmi les décideurs politiques sénégalais. A titre d'illustration, l'opération conjointe Hera alliant le Sénégal à FRONTEX fut décidée en 2006 et intercepte depuis les bateaux *en chemin* pour les Iles Canaries. Tandis que des groupes de défense des droits de l'homme ont soulevé des préoccupations au sujet d'atteintes aux droits de l'homme (voir par exemple Wriedt et Reinhardt 2017), le gouvernement sénégalais use d'un narratif humanitaire pour légitimer cette opération conjointe.

Concernant le deuxième aspect, dans une certaine mesure, les Etats parviennent à tirer profit des intérêts européens. Par exemple, le Niger est un pays partenaire pour les retours transit et coopère avec l'UE de différentes façons. Bien qu'il plaide en faveur de la protection humanitaire des migrants traversant le désert, la coopération du Niger est en partie liée aux avantages dont bénéficie son gouvernement, ce qui inclut la stabilité du régime, le renforcement de l'appareil d'Etat et l'aide au développement (Jegen et Zanker 2019a). Pourtant dans l'ensemble, ce ralliement stratégique aux opérations de retour n'est pas nécessairement en lien avec les incitations mises en place après 2015 ou avec le Nouveau Cadre de Partenariat. La coopération sénégalaise avec FRONTEX est une illustration de

---

<sup>11</sup> Par souci de concision, nous ne rentrons pas dans le détail de chaque cas dans le but d'illustrer chaque point mais choisissons plutôt de décrire des exemples respectifs.

collaboration stratégique sur les retours avec l'UE qui est considérée comme « une réussite » par les acteurs européens (Vives 2017). Néanmoins, la majeure partie de la coopération s'opère au plan bilatéral. Le Sénégal a ainsi signé des accords bilatéraux de retour avec la France et l'Espagne en 2009. Le Nigéria a également signé plusieurs accords de rapatriement, notamment avec l'Irlande (2001), avec l'Espagne (2002), avec le Royaume-Uni (2004), avec l'Italie (2002) et avec la Suisse (2010). Pour autant qu'un équilibre, certes délicat, entre gains « matériels et financiers et pertes politiques est trouvé, la coopération bilatérale se révèle bien plus aisée à mener (voir également Chou et Gibert 2012).

Enfin, la question des retours forcés est extrêmement controversée parmi les populations, ce qui rend stratégiquement compliquée toute coopération. Au Sénégal, la question du retour se trouva politisée lors des élections de cette année. C'est ainsi que les discours électoraux à l'œuvre explicitèrent que la coopération au retour forcé ne se trouverait pas renforcée (voir aussi Adam et al. 2019). Cette politisation remonte à un souhait européen de coopérer sur les retours bien plus précoce. Suite à la crise dite des Iles Canaries en 2006, l'UE commença à négocier un Partenariat de Mobilité avec le Sénégal en 2008, mais les pourparlers furent indéfiniment suspendus en 2009.

Différemment au Nigéria, alors que des élections eurent lieu à la même période, la question des retours ne fut pas débattue dans le cadre des campagnes électorales, tout au moins elle ne le fut pas à l'échelon fédéral. Cependant, au Nigéria également, le gouvernement est bien plus réticent à l'idée de coopérer aux retours forcés plutôt qu'aux retours transit. L'intérêt premier du gouvernement nigérian en matière de migration est d'attirer des transferts d'argent et des investissements de la diaspora afin d'aider au développement et à la croissance nationale. Le dilemme dans lequel se trouve le Nigéria réside donc dans le fait que si le gouvernement accepte de coopérer avec l'UE quant au retour d'individus nigériens, à l'image de la Gambie et du Sénégal, cela pourrait réduire l'afflux de transferts d'argent et d'investissement. Comme un membre de la société civile l'exprima, « faire rentrer de nombreux nigériens sans rien leur offrir en contrepartie risque de mener à une crise sociale, à une augmentation de la criminalité, et à une fracture sociale en sus d'un sentiment que *le gouvernement prend la partie de l'UE* » (l'emphase est ajoutée par l'auteur ; entretien auprès d'un membre de la société civile à, le 11 avril 2019). Il n'est pas surprenant que toutes les négociations ultérieures visant à la conclusion d'un accord de réadmission entre le Nigéria et l'UE n'aient pas rencontré de succès, malgré le fait que le pays ait signé en 2015 un Agenda Commun sur la Migration et la Mobilité avec l'UE.

La question du retour est particulièrement contestée et explosive en Gambie. Au cours de la seule année 2018, 5,525 gambiens virent leurs demandes d'asile définitivement rejetées par les Etats membres de l'UE. En raison du grand nombre de gambiens immigrant en UE depuis 2014, des chances d'obtenir une décision d'admission à l'asile généralement faibles, et de l'espoir de changements positifs sous un nouveau régime politique, il existe une politique pressante de la part des Etats membres de l'UE, dont l'Allemagne, quant à procéder au retour en Gambie d'un nombre élevé de Gambiens dans un futur proche (Altrogge 2019). En mars 2019, de façon surprenante, le gouvernement gambien imposa un moratoire sur l'ensemble

des vols d'expulsion à venir au départ de l'UE. Les retours forcés se retrouvèrent bloqués dans une impasse qui se poursuit sur des mois, jusqu'en octobre 2019. Plus tôt, le gouvernement gambien avait pourtant signalé son intention de coopérer avec l'UE sur les retours. Durant les quelques mois précédents le moratoire susmentionné, dès novembre 2018, une augmentation des expulsions fut observée, sur la base d'un accord de » bonnes pratiques « en matière de retour entre l'UE et le gouvernement gambien néanmoins dénué de force obligatoire. Des vols d'expulsion échouant prétendument à poursuivre les bonnes pratiques en matière de retour déclenchèrent l'indignation générale ainsi qu'une manifestation suite à un vol particulièrement controversé opéré en février 2019, l'ensemble de ces éléments contribuant probablement à l'adoption du moratoire susmentionné.<sup>12</sup> Afin d'équilibrer ses intérêts nationaux avec les incitations internationales, le gouvernement gambien a opté pour une stratégie du silence: niant toute implication dans quelques accords (formels) sur les retours affectant des ressortissants gambiens et conservant le silence sur le moratoire dans le but de gagner du temps auprès de ses partenaires internationaux tout en communiquant à sa population qu'il prend au sérieux ses préoccupations.

## Transferts d'argent ou » pension migratoire « ?

Les raisons de la discorde politique prévalant sur le thème du retour à destination des pays d'origine sont liées aux intérêts de ces derniers à défendre un droit à migrer, aux procédures souvent violentes visant à l'expulsion forcée de migrants, et aux résultats mitigés de la gouvernance relative à la réintégration. Il existe toutefois un autre point fondamental – à savoir celui des transferts d'argent à la famille. À considérer ces transferts d'argent avec les projets de développement considérables qui ont été mis en place depuis 2015, ce dans le but de s'attaquer aux » causes profondes « de la migration en encourageant le développement dans le pays d'origine, le calcul politique des gouvernements sur la question du retour devient d'autant plus complexe.

Compte tenu de l'incidence des transferts d'argent d'une part, la migration constitue un procédé important dans un monde globalisé en tant qu'outil à fort potentiel de réduction de la pauvreté pour les pays en voie de développement (voir par exemple Clemens 2014), notamment lorsqu'il s'agit des transferts susmentionnés et de leur contribution au revenu familial. Le Nigéria est le plus pays qui reçoit le plus de transferts d'argent en Afrique subsaharienne. En 2017, le pays reçut 22 milliards de dollars américains au titre des transferts officiels d'argent, ceux-ci représentant 5.9 pourcent du PIB nigérian (la Banque mondiale 2019). L'importance des transferts d'argent est d'autant plus visible lorsqu'ils se trouvent comparés à l'aide officielle au développement, ce d'autant plus que par moments ils impliquent des sommes équivalentes. À titre d'illustration en Gambie les transferts d'argent représentaient 228 millions de dollars américains en 2017, c'est-à-dire plus au moins le même

---

<sup>12</sup> Bien que les partenaires gambiens aient informé leurs partenaires européens du moratoire plus tôt (Altrogge et Zanker 2019).

montant que l'aide officielle au développement qui s'élevait alors à 269 millions de dollars américains (la Banque mondiale 2019 ; voir également le graphique 2 ci-après).

Ces éléments expliquent les raisons pour lesquelles les gouvernements, particulièrement au Nigéria et au Sénégal, souhaitent impliquer les communautés de la diaspora au plan économique et de plus en plus au plan politique. La coopération au retour risquerait de coûter un prix élevé, en ce qu'elle pourrait conduire les communautés de la diaspora à retirer leur soutien politique au régime en place et à amoindrir leurs éventuels transferts d'argent (voir également Moutaah 2019). En effet, les transferts d'argent ne proviennent pas uniquement d'individus hautement qualifiés vivant à l'étranger, ils émanent aussi de migrants voyageant de façon irrégulière. En Gambie, de loin, la plus grande proportion desdits transferts est envoyée d'Espagne (la Banque mondiale 2017), où la plupart des migrants arrivent clandestinement. Il en résulte que les transferts d'argent découlant de l'immigration clandestine constituent un facteur économique majeur pour de nombreux ménages en Gambie, au Nigéria et au Sénégal. Cela justifie la réticence des gouvernements à soutenir le retour des migrants, ce au nom de leurs populations ainsi que de leurs économies.

D'autre part, tant le Sénégal, que la Gambie, le Niger et le Nigéria ont connu une augmentation des fonds de développement leur étant destinés depuis 2015 en raison de l'approche européenne. Le Sommet de la Valette de 2015 – qui réunit des chefs d'Etats européens et africains à l'occasion du premier sommet exclusivement consacré au thème de la migration – assista au lancement du FFA financé pour l'essentiel par le budget européen destiné au développement. Les projets du FFA attirèrent de très nombreuses critiques du fait de la préférence donnée aux intérêts politiques des pays donateurs plutôt qu'aux besoins réels en développement des pays récipiendaires, du manque de transparence quant à l'affectation des fonds, et compte tenu d'une approche priorisant le contrôle des migrations au détriment de la création de voies d'immigration légales (voir par exemple Oxfam 2017). Dans le même temps, les projets financés dans le cadre du FFA incitèrent grandement des pays non membres de l'UE à entrer en coopération avec des Etats membres. Ces projets sont au moins implicitement liés à la question des retours. Un partenaire d'exécution, au sujet des difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une base de données biométriques dans le cadre des registres de l'état civil, projet financé par le FFA, commenta sur la méfiance de la part des autorités sénégalaises à laquelle ce projet conduira en matière de retour: « *toutes ces questions insidieuses qui ne sont pas déclarées, qui sont suspectées par les autorités sénégalaises* ». <sup>13</sup>

Le Niger a été le plus grand bénéficiaire des quatre pays objets de nos observations, avec pas moins de 12 projets à hauteur de 253 millions d'euros, représentant 3 pourcent de son PIB (voir le tableau 1). Si l'on prend en considération la taille de la population, le FFA est également important en Gambie, avec 1.3 euro par million d'habitants comparé à 0.4 euro par million d'habitants au Nigéria. Ce ratio se reflète dans l'attention sociétale élevée de la part des jeunes gambiens que reçoivent les projets financés par le FFA, précisément en ce qui concerne un projet témoignant du nouvel agenda gouvernemental en matière d'autonomisation de la jeunesse, qui constitue un pilier central des réformes engagées par le gouvernement gambien.

---

<sup>13</sup> Entretien, Dakar, 29 juillet 2019.

**Tableau 1:**

**Vue d'ensemble des projets du FFA, septembre 2019**

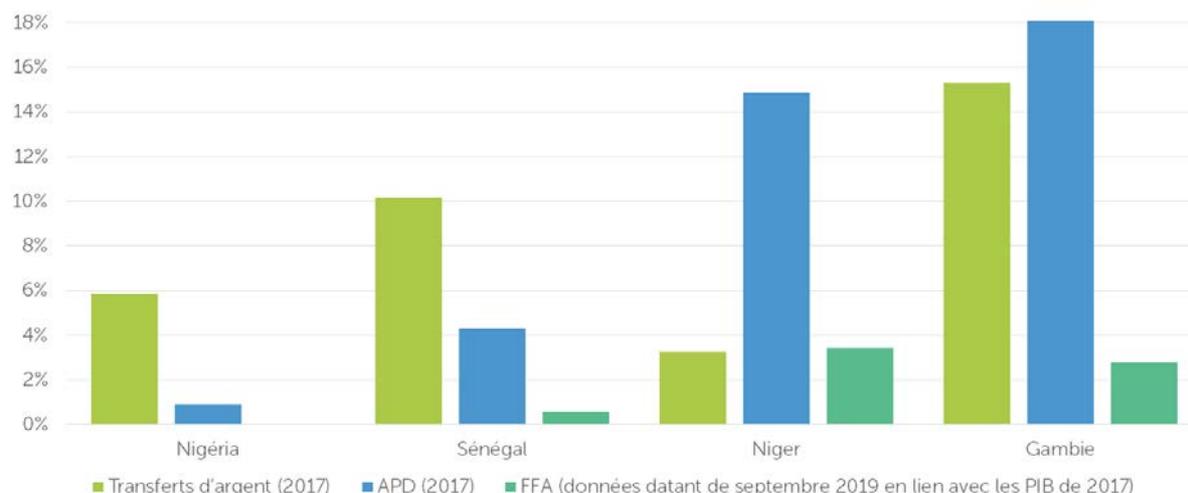
	Nigéria	Senegal	Niger	Gambie
Montant total des projets du FFA (€)	128,523,633	107,803,200	253,000,000	37,900,000
Nombre de projets financés par le FFA	8	10	12	3
FFA exprimé en proportion du PIB (%)	0.005	0.49	3.01	2.57
Volume du financement du FFA en relation avec la taille de la population (par million) (€)	0.040842428	0.630743073	0.534689115	1.315730612

Source: Les chiffres relatifs au FFA proviennent de la Commission européenne (<https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad>); les PIB émanent de la Banque mondiale (2019).  
Note: FFA = Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.

L'aide au développement à des fins liées aux migrations rend la coopération avec l'UE lucrative pour les gouvernements (voir aussi Adamson et Tsourapas 2019; Gammeltoft-Hansen et Sorensen 2012). Cette aide inclut un renforcement institutionnel, l'octroi de formations, un soutien technique et une assistance à l'élaboration de politiques. En outre, les projets du FFA, qui constituent la source la plus élevée de financement au développement en lien avec les migrations bien qu'ils ne soient pas les seuls, peuvent aider au plan individuel. Par exemple, ces fonds peuvent améliorer l'employabilité d'éventuels migrants rapatriés, bien que lesdits fonds ne puissent que différer (temporairement) les défis associés à une (ré)intégration économique tant que des réformes structurelles dans le secteur de l'éducation ou dans le marché du travail ne sont pas engagées (voir également Kveder et Flahaux 2013). Plus important encore, l'accent mis sur les projets du FFA masque aussi les conditions économiques entravées au niveau des ménages en raison d'un déclin des (nouveaux) transferts d'argent.

Dans certains cas, parmi lesquels le Sénégal et le Nigéria, les transferts d'argent dépassent de loin les fonds du FFA ainsi que l'ensemble de l'aide publique au développement en termes de contribution en pourcentage au PIB. Cela peut expliquer les raisons pour lesquelles certains pays, dont le Nigéria, ont été si réticents à coopérer avec l'UE sur la question du retour : les fonds du FFA participent au PIB nigérian à hauteur de 0.005 pourcent tandis que les transferts d'argent y contribuent à hauteur de 5.9 pourcent (voir graphique 2).

Graphique 2 :  
Different income sources as a percentage of GDP



Source: World Bank 2019

Notes: FFA = Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique; APD = Aide publique au développement consistant en le déboursement de prêts assortis de conditions de faveur et de dons par des agences officielles de membres du Comité d'aide au développement, par des organismes multilatéraux et par des pays absents de la liste du CAD, ce pour améliorer le développement économique et le niveau de vie des pays et territoires en développement inscrits sur la liste du CAD.

Ce graphique a vocation illustrative, les chiffres relatifs aux transferts d'argent ainsi que ceux de l'Aide publique au développement remontant à 2017 et les chiffres du FFA datant de 2019. Les chiffres relatifs au financement du FFA correspondent à ce qui a été promis, les fonds effectivement versés figurent au titre de l'APD.

Par conséquent, le coût national de retours massifs serait sans aucun doute très élevé. Il en va différemment du Niger, où les projets du FFA contribuent plus au moins autant au PIB que les transferts d'argent (3.4 pourcent contre 3.3 pourcent). En Gambie, il convient de noter qu'alors que l'aide publique au développement et les transferts d'argent contribuent à peu près également au PIB – 18.1 pourcent contre 15.1 pourcent – l'aide au développement a plus que doublé en 2017. En 2016, l'aide au développement ne participa au PIB gambien qu'à hauteur de 6 pourcent (les transferts d'argent y contribuant à hauteur de 14.3 pourcent, voir la Banque mondiale 2019). Ces éléments mettent en lumière l'importance de l'aide au développement pour le nouveau gouvernement gambien, qui rivalise avec les taux élevés des transferts d'argent dans le pays et expliquent les pressions nationales et extérieures antagonistes auxquelles le gouvernement fait face.

## Effets de la coopération au retour

Même si l'éventuelle perte de transferts d'argent constitue un risque plus faible pour des pays tel le Niger, l'agenda européen visant à offrir des incitations à la coopération au retour induit globalement des effets négatifs et ne semble pas parvenir à améliorer ladite coopération comme le montrent les pourcentages bas. Il existe trois conséquences résultant de la coopération en matière migratoire en général et de la coopération au retour en particulier : elle accroît les compétitions internes et les conflits de missions, réduit l'appropriation locale de la gouvernance migratoire et laisse la population suspecter des accords en coulisses.

Tout d'abord, une augmentation de la compétition interne et des conflits de missions a été notée. Cela est préjudiciable aux institutions qui fonctionnent d'ores et déjà à un rendement relativement faible. Il peut en résulter des structures dualistes inefficaces et davantage de retards administratifs. Au Niger comme en Gambie, des bureaux d'échelon plus élevé tentent de s'emparer du mandat migratoire. En Gambie, le Cabinet du Premier Ministre est déterminé à développer un rôle central de coordination qui n'existait pas auparavant. Au Niger, où le Cabinet du Premier Ministre fit part de son intérêt à prendre en charge le mandat migratoire, un membre du Ministère de l'intérieur déclara que conserver la direction du mandat migratoire, « *c'est un combat toujours.* »<sup>14</sup> Par ailleurs, au Sénégal, les conflits au sujet des mandats ont causé des retards en matière d'aide à la réintégration. Quelques acteurs ministériels protestèrent contre le fait que seule l'OIM, à l'exclusion donc des parties prenantes nationales, ait reçu des financements pour ses activités de soutien à la réintégration. Des problèmes semblables peuvent être observés à considérer la stagnation et l'adoption différée de projets visant à une gouvernance migratoire exhaustive au Niger et en Gambie, projets qui se trouvent relégués au second plan en comparaison à l'agenda sur la migration clandestine (Jegen et Zanker 2019a). Enfin, les projets de développement et la controverse relative au retour continuent d'alimenter des rumeurs et tensions. Ainsi, en Gambie par exemple, » la question à un million de dollars « est de savoir si le gouvernement a signé un accord de rapatriement en matière de retour forcé avec les pays européens en échange de fonds de développement (entretien avec un activiste à Serrekunda, le 16 mai 2019). Ces rumeurs ont été fréquentes en Gambie depuis le changement de gouvernement en 2017, qui marqua l'amorce d'une aide au développement européenne conséquente. La persistance desdites rumeurs met en évidence la nature conflictuelle des nouveaux projets de développement d'un côté, et des retours de l'autre côté, en sus du sentiment partagé par nombre de gambiens que les fonds de développement ne profitent pas à la société mais seulement à l'élite politique (à l'inverse des transferts d'argent).

---

<sup>14</sup> Entretien, Niamey, 29 mars 2019.

## Perspectives

Dans le cadre des tentatives visant à créer un agenda migratoire commun, la question des retours demeure l'élément déterminant dans de nombreux cas de négociations entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE. La structure incitative (négative et positive), renforcée depuis 2015, n'a pour l'instant pas affecté la coopération *officielle* en matière de retour (forcé). A l'exception du Niger,<sup>15</sup> la coopération au retour s'organise (au Sénégal), est très hésitante (en Gambie), ou n'existe quasiment pas (au Nigéria). Les calculs politiques nationaux sont d'une grande pertinence, notamment quant à l'importance majeure des transferts d'argent que les retours pourraient contrebalancer. Etant donné que l'approche plus-pour-plus ne rencontre pas un franc succès, il est probable que davantage de dissuasion ne conduise qu'à empirer les relations déjà tendues entre les deux régions.

La préférence constante pour les accords bilatéraux et pour l'informalisation progressive joue en faveur des deux côtés. En ce qui concerne les pays d'origine, cela leur permet de minimiser la question des retours auprès de la population locale (en réduisant la visibilité), et rend dès lors la coopération au retour moins controversée au niveau national. Pour l'heure, le nombre de retours n'a pas véritablement augmenté à destination des quatre pays objets de notre étude – les pourcentages de retours demeurent faibles – pour autant, les répercussions de la stratégie actuelle sont élevées. Ainsi, la compétition grandissante visant à l'obtention d'une pension migratoire et le manque d'appropriation de la gouvernance migratoire se trouvent accompagnés de rumeurs, peurs et désaccords ainsi que d'une réaction sociale négative qui avant toute chose ajoutent à la méfiance envers l'UE.

Ces répercussions, au sujet de la façon dont laquelle la coopération migratoire est actuellement mise en œuvre, émergent bien avant la question de la gestion de la réintégration et de ses effets. D'importants retards techniques à fournir aux individus rapatriés d'un pays de transit l'aide à la réintégration de l'OIM menèrent à une accumulation d'individus rapatriés considérés avec suspicion en Gambie, au Nigéria et au Sénégal, ce qui causa tension et violence.<sup>16</sup> Tandis que le potentiel conflictuel d'un système de gestion des retours transit saturé appartient au passé, l'OIM ayant étendu de façon rétroactive l'aide à la réintégration aux individus rapatriés plus tôt, la possibilité générale de déstabilisation politique due à une réintégration problématique ou à un défaut de réintégration n'a pas disparu. La réintégration demeure en effet complexe en raison du traitement inégal auquel les individus rapatriés font face selon la catégorie de retour à laquelle ils appartiennent (comme l'illustre l'éventuel volontariat au retour), a fortiori en comparaison avec la population générale, et en raison de la question persistante de l'efficacité réelle de l'assistance à la réintégration.

---

<sup>15</sup> Il est probable que la perception du Niger comme un exemple de succès en matière de coopération avec l'UE (par la Commission) soit au moins partiellement liée à la question moins sensible au plan politique des retours transit, en comparaison avec les retours forcés au départ de l'UE (voir Jegen à venir).

<sup>16</sup> En octobre 2017, un groupe de migrants rapatriés exprimèrent avec violence leur frustration en lançant des pierres sur le bureau de l'OIM en Gambie.

Pour l'heure, les programmes de réintégration sont rarement existants pour les individus ayant fait l'objet d'un retour forcé, avec peu d'intérêt de la part des Etats européens quant à agir sur ce point.<sup>17</sup> Améliorer l'accès des individus susmentionnés aux programmes de réintégration ferait augmenter encore plus les coûts de l'expulsion et saperait foncièrement les incitations à poursuivre les programmes d'AVRR offerts aux demandeurs d'asile déboutés afin d'éviter une expulsion coûteuse. Même dans l'hypothèse de programmes de réintégration opérationnels, leurs effets sur les individus et sur les pays dans l'ensemble demeurent à observer. Mais en présence de peu d'options plausibles d'immigration légale, nombre d'individus rapatriés risquent de choisir de repartir (au sujet du manque de préparation institutionnelle au Ghana pour réintégrer les individus rapatriés conduisant à une ré-émigration, voir Kandilige et Adiku 2019). Cela signifie que même si les retours transit sont plus viable sur le plan national pour des raisons humanitaires, cela ne résout pas les défis que pose la gestion de la réintégration (ou d'ailleurs les aspirations à émigrer) dans les pays d'origine.

Concernant l'informalisation progressive ainsi que les différents programmes et procédures destinés aux divers groupes d'individus rapatriés, le manque de transparence crée une méfiance fondamentale et risque de participer à l'augmentation croissante du débat politique en matière de retours.<sup>18</sup> Privées de contrôle parlementaire et de l'examen public, les populations ne peuvent s'attendre qu'au pire. Cela pourrait provoquer une situation potentiellement explosive, induisant davantage de manifestations ou des accrochages violents.

Nos **recommandations politiques** sont les suivantes :

1. L'UE, ses Etats membres et leurs partenaires d'Afrique de l'Ouest devraient rendre leurs accords de réadmission bien plus transparents. Le fait de conclure des accords informels et hors d'accès pour l'opinion publique risque à long terme de mettre davantage à mal la légitimité publique.
2. Une approche holistique de la gouvernance migratoire doit prévoir des mesures favorisant l'immigration légale, comme mis en lumière par le plan d'action conjoint de la Valette. En l'absence d'engagements réels visant à établir des voies d'immigration légales, la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et les acteurs européens demeurera biaisée en faveur de politiques restrictives qui n'en seront que plus contestées sur le long terme.

---

<sup>17</sup> Les migrants ayant fait l'objet d'un retour forcé peuvent recevoir une aide à la réintégration délivrée par l'OIM une fois rapatrié par un programme d'aide à la réintégration à l'arrivée, qui inclut le même type de soutien non financier que celui offert aux migrants rapatriés d'un pays de transit.

<sup>18</sup> Aucune communication officielle n'a été faite par le Nouveau Cadre de Partenariat depuis 2017. Une demande visant à accéder à l'Accord de Bonnes Pratiques entre la Gambie et l'UE fut rejetée pour les raisons suivantes : « la divulgation révélerait à d'autres partenaires de négociation l'approche stratégique dans la mise en œuvre du mandat de l'UE, ainsi affaiblissant la position de cette dernière dans les négociations, compliquant des développements ultérieurs relatifs aux mécanismes de réadmission en cours et compromettant même de futurs accords semblables » (communication personnelle avec les auteurs, Direction générale de la communication et de l'information, le 17 septembre 2019).

3. Les pays africains coopérant avec l'UE devraient clairement exposer leurs positions et communiquer plus ouvertement leurs besoins dans le but de gérer les retours. Des discussions ainsi que des élaborations de politiques basées sur les besoins auxquels les migrants rapatriés font face devraient inclure les vues desdits individus, de leurs familles et de leurs communautés ainsi que du secteur de la société civile.
4. Les Etats membres en charge des retours, les organisations européennes telle FRONTEX et les organisations internationales parmi lesquelles l'OIM, se doivent de s'efforcer d'uniformiser les divers programmes pour les différents types de retour. Dans l'hypothèse où cela se révélerait impossible, il incombe à ceux qui mettent en œuvre les programmes de retour de communiquer avec transparence et ouvertement sur les différences entre les divers groupes et les raisons les expliquant. A défaut, cela risque de générer des griefs, des troubles et des frictions au sein de la population, y compris ceux n'ayant pas migré.
5. La conception de la gouvernance migratoire des pays d'Afrique de l'Ouest doit se faire en fonction des intérêts, besoins et contextes locaux. L'UE, en tant que donateur majeur (particulièrement par l'intermédiaire de son FFA), devrait s'abstenir d'encourager une certaine approche. Dans le cas contraire, la gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest demeurera non viable, présentera un risque de division et tendra à accroître une compétition interinstitutionnelle.

## Bibliographie

- Adam, I., F. Trauner, L. Jegen, and C. Roos. 2019. "West African Interests in (EU) Migration Policy." UNU Institute on Comparative Regional Integration Studies, Bruges. <http://cris.unu.edu/west-african-interests-eu-migration-policy>.
- Adamson, F.B. and G. Tsourapas. 2019. "The Migration State in the Global South: Nationalizing, Developmental, and Neoliberal Models of Migration Management." *International Migration Review*, October. <https://doi.org/10.1177/0197918319879057>.
- Altrogge, J. 2019. "Gambische Diaspora in Deutschland." GIZ, Bonn.
- Altrogge, J. and F. Zanker. 2019. "The Political Economy of Migration Governance in the Gambia." Arnold Bergstraesser Institute, Freiburg. [https://www.arnold-bergstraesser.de/sites/default/files/field/public-download/medam\\_gambia\\_report\\_altrogge\\_zanker.pdf](https://www.arnold-bergstraesser.de/sites/default/files/field/public-download/medam_gambia_report_altrogge_zanker.pdf).
- Arhin-Sam, K. 2019. *Return Migration, Reintegration and Sense of Belonging: The Case of Skilled Ghanaian Returnees*. Baden-Baden: Nomos Verlag.
- Arhin-Sam, K. and F. Zanker. 2019. "Nigeria at a Crossroads: The Political Stakes of Migration Governance." MEDAM Policy Brief No. 2019/4, IfW, Kiel.
- Awumbila, M., G. Owusu, and J. Kofi Teye. 2014. "Can Rural-Urban Migration into Slums Reduce Poverty? Evidence from Ghana." Migrating Out of Poverty Working Paper No. 13, UK Government Department for International Development, London, 1–41.
- Black, R. and S. Gent. 2006. "Sustainable Return in Post-Conflict Contexts." *International Migration* 44 (3): 15–38. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2006.00370.x>.
- Cassarino, J.-P. 2016. "Return Migration and Development: The Significance of Migration Cycles." In *Routledge Handbook of Immigration and Refugee Studies*, edited by Anna Triandafyllidou, 216–22. New York, NY: Routledge.
- Cassarino, J.-P. and M. Giuffré. 2017. "Finding Its Place in Africa: Why Has the EU Opted for Flexible Arrangements on Readmission?" FMU Policy Brief No. 1/2017, Human Rights Law Centre, University of Nottingham.
- Chou, M.-H. and M.V. Gibert. 2012. "The EU-Senegal Mobility Partnership: From Launch to Suspension and Negotiation Failure." *Journal of Contemporary European Research* 8 (4).
- Clemens, M.A. 2014. "Does Development Reduce Migration?" In *International Handbook on Migration and Economic Development*, edited by Robert E.B. Lucas, 152–85. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.
- Coutin, S.B. 2015. "Deportation Studies: Origins, Themes and Directions." *Journal of Ethnic and Migration Studies* 41 (4): 671–81. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2014.957175>.
- Gammeltoft-Hansen, T. and N.N. Sorensen. 2012. *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*. Basingstoke: Routledge. <https://www.routledge.com/The-Migration-Industry-and-the-Commercialization-of-International-Migration/Gammeltoft-Hansen-Nyberg-Sorensen/p/book/9780415623797>.
- Hammond, L. 2015. "Diaspora Returnees to Somaliland: Heroes of Development or Job-Stealing Scoundrels?" In *Africa's Return Migrants: The New Developers?*, edited by Lisa Akesson and Maria Eriksson Baaz, 44–63. London: Zed Books.

- International Organization for Migration (IOM). 2019. "Glossary on Migration (2019)." Geneva and London. <https://www.iom.int/glossary-migration-2019>.
- Jegen, L. forthcoming. "The Political Economy of Migration Governance in Niger." Arnold Bergstraesser Institute, Freiburg.
- Jegen, L. and F. Zanker. 2019a. "European Dominance of Migration Policy in Niger: 'On a Fait Les Filles Avant La Mère.'" MEDAM Policy Brief No. 2019/3, IfW, Kiel.
- . 2019b. "Libya: Humanitarian Solutions Won't Solve Political Problems." European Council on Refugees and Exiles (ECRE) (blog), Brussels. <https://www.ecre.org/op-ed-libya-humanitarian-solutions-wont-solve-political-problems/>.
- Kandilige, L. and G. Adiku. 2019. "The Quagmire of Return and Reintegration: Challenges to Multi-Stakeholder Co-ordination of Involuntary Returns." *International Migration*, 4 October. <https://doi.org/10.1111/imig.12644>.
- Kveder, C.L.M. and M.-L. Flahaux. 2013. "Returning to Dakar: A Mixed Methods Analysis of the Role of Migration Experience for Occupational Status." *World Development* 45: 223–38.
- MEDAM. 2019. *2019 MEDAM Assessment Report on Asylum and Migration Policies in Europe*. Kiel: IfW.
- Migration News*. 1999. "EU: Tampere Summit." *Migration News* 6 (11). <https://migration.ucdavis.edu/mn/more.php?id=1955>.
- Morales, F.G. 2019. "Visit to the Niger: Report of the Special Rapporteur on the Human Rights of Migrants." A/HRC/41/38/Add.1, UN General Assembly, New York, NY.
- Mouthaan, M. 2019. "Unpacking Domestic Preferences in the Policy-'Receiving' State: The EU's Migration Cooperation with Senegal and Ghana." *Comparative Migration Studies* 7 (1): 1–20.
- Oxfam. 2017. "An Emergency for Whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa—Migratory Routes and Development Aid in Africa." Oxfam Briefing Note, Oxford. <https://www.oxfam.org/en/research/emergency-whom-eu-emergency-trust-fund-africa-migratory-routes-and-development-aid-africa>.
- Sinatti, G. 2015. "Return Migration as a Win-Win-Win Scenario? Visions of Return among Senegalese Migrants, the State of Origin and Receiving Countries." *Ethnic and Racial Studies* 38 (2): 275–91.
- Slagter, J. 2019. "An 'Informal' Turn in the European Union's Migrant Returns Policy towards Sub-Saharan Africa." Migration Policy Institute, Washington, D.C., 3 January. <https://www.migrationpolicy.org/article/eu-migrant-returns-policy-towards-sub-saharan-africa>.
- Turner, S. 2008. "The Waxing and Waning of the Political Field in Burundi and Its Diaspora." *Ethnic and Racial Studies* 31 (4): 742–65. <https://doi.org/10.1080/01419870701784505>.
- Uzelac, A. 2019. "Returns at What Cost: The Challenges of Placing Readmissions at the Heart of EU Migration Policies." Clingendael Policy Brief, Clingendael Institute, The Hague.
- Vives, L. 2017. "The European Union-West African Sea Border: Anti-Immigration Strategies and Territoriality." *European Urban and Regional Studies* 24 (2): 209–24. <https://doi.org/10.1177/0969776416631790>.
- World Bank. 2017. "Bilateral Remittance Matrix 2017." Washington, D.C. <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>.

———. World Bank. 2019. 'World Development Indicators | DataBank'. Accessed 27 November 2019. <https://databank.worldbank.org/reports.aspx?source=2&series=BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS&country=#>.

Wriedt, V. and D. Reinhardt. 2017. "Opaque and Unaccountable: Frontex Operation Hera." Analysis, Statewatch, London. <https://www.ecchr.eu/en/publication/analysis-opaque-and-unaccountable-frontex-operation-hera/>.

Zanker, F. 2019. 'Managing or Restricting Movement? Diverging Approaches of African and European Migration Governance'. *Comparative Migration Studies* 7 (1): 17. <https://doi.org/10.1186/s40878-019-0115-9>.

Zanker, F. and J. Altrogge. 2019. "The Political Influence of Return: From Diaspora to Libyan Transit Returnees." *International Migration* 57 (4): 167–80. <https://doi.org/10.1111/imig.12578>.

# IMPRINT

**DR. RAINER THIELE**

Head of Poverty Reduction,  
Equity, and Development

*rainer.thiele@ifw-kiel.de*

**Éditeur :**

Kiel Institute for the World Economy  
Kiellinie 66, 24105 Kiel, Allemagne  
Téléphone : +49 (431) 8814-1  
Fax : +49(431) 8814-500

**Équipe de rédaction :**

Dr. Franzisca Zanker, Melanie Radike.

Le Kiel Institute for the World Economy est une  
fondation indépendante de droit public de  
Schleswig-Holstein.

**Numéro TVA :**

DE 251899169

**Représentant :**

Prof. Gabriel Felbermayr, PhD (Président)

**Photo de couverture :**

© Judith Altrogge

**Autorité de surveillance responsable :**

Ministère de la formation, la science et la  
culture de Schleswig-Holstein



© 2019 The Kiel Institute for the World Economy.  
Tous droits réservés

### **A propos de MEDAM**

Le Mercator Dialogue on Migration and Asylum (MEDAM) est un projet de recherche et de consultation financé par la Stiftung Mercator. Il identifie et comble les lacunes de la recherche existante et élabore des recommandations spécifiques à l'intention des décideurs politiques dans une perspective européenne indépendante.

Les partenaires de recherche sont Kiel Institute for the World Economy (IfW), le Migration Policy Centre (MPC) à l'Institut universitaire européen de Florence (EUI) et le Centre for European Policy Studies (CEPS), un Think Tank bruxellois.

Pour plus d'infos : [www.medam-migration.eu](http://www.medam-migration.eu)



FUNDED BY

**STIFTUNG  
MERCATOR**